AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1108
FR0000054694-FS0602

22 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NATUREX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2018, la société Allianz IARD[1] (1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 juin 2018, le seuil de 5% du capital de la société NATUREX et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NATUREX hors marché.

À cette occasion, la société Allianz SE, par l'intermédiaire des sociétés Allianz IARD, Génération Vie, et Allianz Vie qu'elle contrôle, a franchi en baisse le même seuil et détient 815 actions NATUREX représentant autant de droits de vote, soit 0,01% du capital des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Allianz IARD	0	-	0	-
Génération Vie	60	ns	60	ns
Allianz Vie	755	0,01	755	0,01
Total groupe Allianz	**815**	**0,01**	**815**	**0,01**

[1] Contrôlée par la société Allianz SE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 568 951 actions représentant 11 047 655 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.